

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-04-11

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SPLA CITALLIA

Nombre d'élus : 27
Présents : 21
Représentés : 6
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvy HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME

Absents ayant donné pouvoir : 6

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME
Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 ;

VU la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 relative à la création des sociétés publiques locales ;

VU la société publique interdépartementale d'études créée par délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en 2021 ;

VU la délibération du conseil départemental des Yvelines, en date du 24 juin 2022, et du conseil départemental des Hauts-de-Seine, en date du 8 juillet 2022, pour acter la transformation de cette société publique interdépartementale en société publique d'aménagement et pour approuver son changement de dénomination sociale (CITALLIA) et la cession d'actions ;

VU la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société publique interdépartementale d'études du 15 décembre 2022 portant approbation des évolutions de la société et cession d'actions ;

CONSIDERANT les atouts d'une société publique locale d'aménagement en termes de maîtrise politique, de simplicité juridique, de gain de temps et d'argent ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de Noisy-le-Roi d'adhérer à CITALLIA pour conduire ses projets d'aménagement, d'études urbaines, d'équipements publics ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME)

- 1) **APPROUVE** la participation de la commune de Noisy-le-Roi au capital de la SPLA CITALLIA à hauteur de 5 000 € soit 500 actions de 10€
- 2) **APPROUVE** le règlement intérieur et les statuts de la SPLA CITALLIA tels qu'annexés à la présente ;
- 3) **DESIGNE** Marc TOURELLE, maire de Noisy-le-Roi, comme représentant de la commune au conseil d'administration de CITALLIA.
- 4) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.
- 5) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

